



Fondation pour la formation  
en transport routier

DEPUIS 1993



# CONCOURS « L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE MA RAISON, MA PASSION !!! »

ORGANISÉ DANS LE CADRE DU 25<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION  
POUR LA FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER  
AUPRÈS DES EMPLOYÉS DES TRANSPORTEURS AMIS DE LA FONDATION

Vous avez toujours voulu exprimer pourquoi vous êtes quotidiennement passionné par l'industrie du camionnage ? C'est votre chance de le faire et de voir votre passion reconnue.

Que ce soit par écrit, en paroles ou encore en dessin, vous êtes invité à exprimer pourquoi vous ouvrez quotidiennement dans cette industrie essentielle au bien-être collectif.

À GAGNER :

- PREMIER PRIX : 2 500\$
- DEUXIÈME PRIX : 1 500\$
- TROISIÈME PRIX : 1 000\$

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU VERSO

**LE CONCOURS PREND FIN LE 5 OCTOBRE 2018**

RÈGLEMENTS DÉTAILLÉS DU CONCOURS AU VERSO

LA FORME MASCULINE EST UTILISÉE DANS LE SIMPLE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

## FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Employeur (entreprise) : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

J'ai lu et j'accepte les règlements du concours.

Je garantis que l'œuvre accompagnant ce formulaire est originale et inédite, que j'en suis l'auteur et que j'en détiens tous les droits.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Date

**Consentement obligatoire d'un parent ou tuteur si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité**

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Lien avec le participant

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Retourner par courriel à l'attention de Normand Bourque : [nbourque@carrefour-acq.org](mailto:nbourque@carrefour-acq.org)

au plus tard le 5 octobre 2018

### RÈGLEMENT DU CONCOURS « L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE : MA RAISON, MA PASSION !!! » DANS LE CADRE DU 25<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION POUR LA FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER

#### ADMISSIBILITÉ

Les textes et les paroles de chanson doivent être en français ou en anglais et contenir minimalement de 500 à 1 000 mots.

Les dessins quant à eux doivent être en couleur et reposer sur une surface minimale de 8 ½ pouces par 11 pouces et comporter une brève description d'au moins 25 mots.

Seuls les employés des transporteurs Amis de la Fondation pour la formation en transport routier peuvent participer.

Si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité, le consentement d'un parent ou d'un tuteur est obligatoire.

Les personnes qui travaillent à l'Association du camionnage du Québec ou à la Fondation pour la formation en transport routier ou qui y occupent un poste électif, de même que leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles.

Les œuvres existantes au moment du lancement de ce concours ne sont pas admissibles à la compétition.

#### DROITS

Les participants doivent garantir qu'ils sont les auteurs des œuvres soumises et que celles-ci sont des œuvres originales et inédites et qu'ils en détiennent tous les droits.

En soumettant leur œuvre, les participants accordent sans frais et de façon irrévocable à l'Association du camionnage du Québec et à la Fondation pour la formation en transport routier les droits sur leur œuvre.

En acceptant de participer au présent concours, les participants accordent également à l'Association du camionnage du Québec et à la Fondation pour la formation en transport routier notamment ce qui suit :

- le droit de traduire l'œuvre ;
- le droit de reproduire l'œuvre et de la publier sur quelque plateforme que ce soit.

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toutes les œuvres doivent :

- Être soumises par courriel à l'adresse courriel [nbourque@carrefour-acq.org](mailto:nbourque@carrefour-acq.org) dans le délai prescrit ;
- Les paroles de chansons doivent également être soumises par écrit ;
- Les écrits doivent être en format Word, à double interligne et ce, dans une police et une taille de caractères lisibles.

#### Restrictions

- Toute soumission est définitive. Aucun changement ni substitution n'est possible.
- Les œuvres ne seront pas retournées aux participants et aucun commentaire ne sera fait sur les œuvres présentées.

#### Frais d'inscription

Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer à ce concours.

#### Échéancier prévu

Le concours débute le 15 septembre et termine le 5 octobre 2018 à 23h59, heure de l'Est.

Les trois (3) finalistes seront avisés au cours de la semaine du 14 octobre 2018 et seront invités à la soirée visant à souligner le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation pour la formation en transport routier qui aura lieu le 2 novembre 2018 au Club de golf de Beaconsfield, soirée au cours de laquelle les gagnants seront annoncés.

#### ÉVALUATION DES ŒUVRES

Les œuvres soumises sont jugées de façon anonyme, en fonction notamment de l'originalité du style.

Les décisions du jury sont finales. Les noms des membres du jury demeurent confidentiels jusqu'à la fin de la compétition, afin d'assurer l'anonymat du processus de sélection.

#### PRIX

- Premier prix : 2 500\$
- Deuxième prix : 1 500\$
- Troisième prix : 1 000\$

Pour être proclamé gagnant, un participant doit satisfaire à toutes les conditions énoncées dans ce règlement.

Tout refus de prix libère l'Association du camionnage du Québec et la Fondation pour la formation en transport routier ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs de toute obligation.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Si un participant fait une fausse déclaration, il sera automatiquement disqualifié.

En cas d'allégation de plagiat, il reviendra au jury de déterminer, après une enquête raisonnable dans les circonstances, si plagiat il y a eu. Une décision confirmant le plagiat entraînera la disqualification du participant et celui-ci devra, le cas échéant, rembourser le prix reçu. Une telle décision est finale et sans appel.